



ATEX Niveau 1

Formacode :
CPF :

24340

Objectif de l'action :

Identifier les mécanismes de l'explosion lors des interventions, Adapter son comportement à l'environnement ATEX.

Public visé

Techniciens de maintenance, électriciens ou non, salariés de l'entreprise ou entreprises extérieures, travailleurs temporaires, toute personne appelée à intervenir en zone ATEX sur du matériel certifié ATEX

Prérequis

Aucun.

Titre ou diplôme validé : Attestation de formation

Niveau d'entrée en formation : V VI

Niveau de sortie : V VI

Durée

7 heures soit une journée.

Effectif

Formation par groupe de 8 participants maximum.

Responsable pédagogique

Jean-François GASPARI.

Formateur

Formateur qualifié – Expert en espace confiné et ATEX.

Validation de la formation

Avoir suivi toutes les séquences de formation.

Tarif

Accès à la formation

Sur devis.

A la commande.

Dates et horaires

A définir par la SAS AFSIS.

Lieu de la formation

La formation est disponible en inter-entreprises (dans nos locaux) et en intra-entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques

Méthode participative sous forme d'échanges d'expériences. Outils pédagogiques interactifs (vidéo projection). Présentation de cas concrets.

Programme pédagogique

📌 Séance 1

- Généralités concernant les phénomènes d'explosion de gaz et de poussières,
- La réglementation applicable aux utilisateurs de matériels ATEX (directive ATEX 1999/92/CE),
- La réglementation concernant les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosives (Directive ATEX 94/9/CE).

📌 Séance 2

- Les principes généraux du classement de zones (gaz et poussières),
- Présentation générale des modes de protection électriques normalisés et des règles de réalisation et maintenance des installations non électriques destinées aux atmosphères explosives,
- Les marquages des matériels et les différents types de certificats,
- Règles de bonnes pratiques pour les interventions,
- Règles d'intervention en ATEX,

Informations sur les services complémentaires

La formation comporte une mise en application pratique, pour autant que possible, dans l'établissement du stagiaire
La formation permet à l'employeur de répondre aux deux directives européennes : o 94/9/CE, et o 99/92/CE.